

## Fiche technique

# BQ-Descriptif des bons de laboratoire et sacs kangourou

ENTÊTE RÉSERVÉE : MERCI DE NE RIEN INSCRIRE

## 1. Objet

Cette fiche technique a pour objet de décrire les différentes informations indispensables qu'il convient de compléter sur les bons de laboratoire du Laboratoire de Biologie Médicale et qui permettent une prise en charge optimale des prélèvements. Elle décrit également les modalités de conditionnement des échantillons.

Ce document ne concerne pas les demandes d'examens d'Anatomie et de Cytologie Pathologiques dont le formulaire (jaune clair) doit être renseigné selon le mode opératoire MOP-01547 « ACP-Memo pour renseigner la feuille de demande d'examen d'anatomie et de Cytologie Pathologiques ».

## 2. Descriptif

### 2.1. Bons de laboratoire

Un bon de laboratoire est une feuille de couleur qui, lorsqu'il est complété, est inséré dans une pochette plastique appelée « sac kangourou ».

(Voir Annexe1 : [Visuel](#) des différents bordereaux de prescription manuscrite de biologie médicale utilisés quand la prescription connectée est non disponible (non déployée ou défaillante))

### 2.2. Sacs Kangourou

Le sac contenant la prescription et les prélèvements permet d'acheminer les prélèvements biologiques dans les différentes structures du pôle Laboratoire. A chaque structure est attribué un bon de couleur spécifique qui permet de faire le tri des prélèvements dès leur arrivée au RTE. (Voir Annexe 2 : Descriptif des différents sacs kangourou pour le transport des échantillons biologiques.)

Le sac kangourou de couleur rouge permet d'identifier les prescriptions urgentes.

## 3. Renseigner les bordereaux (bons de laboratoire)

Les bons de laboratoire contiennent des éléments d'information obligatoires et indispensables pour une bonne prise en charge des patients.

Afin d'éviter des événements indésirables graves d'identitovigilance, il est obligatoire de les compléter en même temps que les prélèvements biologiques au lit du patient ou au poste de prélèvement en présence du patient et d'appliquer la procédure PROC-00626 « Identification du patient au CHRU »

Les bons de laboratoires sont constitués de 2 types de cases à renseigner, des cases communes et des cases spécifiques à chaque discipline.

### **Le remplissage des rubriques suivantes est obligatoire :**

Si une partie n'est pas renseignée, elle génère une non-conformité préanalytique, qui peut aboutir fréquemment à l'impossibilité de réaliser les examens prescrits.

**Étiquette ou identification du patient** : il convient de coller une étiquette GAM/ GML du patient qui contient toutes les informations nécessaires et permet un enregistrement rapide et fiable du dossier de laboratoire. Dans le cas, *qui doit être très exceptionnel*, où il n'est pas possible de fournir une étiquette du patient, le nom usuel, nom patronymique (nom de jeune fille), prénom, date de naissance, sexe, date d'admission et numéro d'identification du patient (IEP, IPP) **sont obligatoires**.

**Tampon de l'UF demandeuse** : pour identifier le service dans lequel est prélevé le patient, l'utilisation du tampon du service est recommandée. Sinon il convient d'indiquer manuellement les informations avec au minimum le numéro d'UF et le numéro de téléphone du service.

**Date et heure de prélèvement** : ces informations permettent l'interprétation biologique des résultats.

**Identification du préleveur** : le préleveur doit indiquer son nom de façon à être identifié rapidement. Afin de réaliser une validation biologique des résultats, il est possible qu'un professionnel du laboratoire ait besoin d'information sur la façon dont a été réalisé le prélèvement et doit pouvoir obtenir l'information en s'adressant à la bonne personne.

**Nom du prescripteur** : la prescription de biologie est une prescription médicale d'où l'obligation de remplir cette case. De plus, cette information est utile pour le retour des résultats au bon prescripteur et surtout dans les cas qui le nécessitent, permettre le dialogue clinico biologique avec le clinicien qui a en charge le patient.

**Prescription médicale** : elle se présente sous 2 formes : soit des cases à cocher soit une case à remplir.

**Renseignements cliniques et traitement** : les structures du pôle Laboratoires ont besoin de renseignements cliniques et thérapeutiques adaptés à chaque discipline qui permettront la validation et l'interprétation contextuelle biologique des résultats par le biologiste médical. Chaque structure du pôle Laboratoires décide de la nature des renseignements utiles et de leur présentation.

**Nature du prélèvement** : certaines analyses biologiques se réalisent sur des matériels biologiques

différents non identifiables à l'œil nu (ex liquide de ponction), c'est pourquoi certaines disciplines biologiques demandent de préciser ce renseignement pour une bonne prise en charge du prélèvement.

**Coche « urgent »** : une case à cocher « urgent » est présente sur certains bons de laboratoire. Le pliage de la feuille insérée dans la pochette kangourou doit permettre de visualiser rapidement à travers le sachet kangourou (positionnement face visible à l'extérieur, côté coche URGENT)

Exemple :

Département de microbiologie  
Examens de microbiologie

Identification patient (\*)

N° SPP (\*) : \_\_\_\_\_  
Nom (\*) : \_\_\_\_\_  
Prénom (\*) : \_\_\_\_\_  
Date de naissance (\*) : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Sexe (\*) : F  M

Ou Étiquette patient

Mentions légales obligatoires (\*)

Établissement : \_\_\_\_\_  
UR (\*) : \_\_\_\_\_  
Libellé service : \_\_\_\_\_  
Duplicata : \_\_\_\_\_

Ou Tampon

Préleveur (\*) : \_\_\_\_\_  
Prescripteur (\*) : \_\_\_\_\_  
Date de prélèvement (\*) : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Heure de prélèvement (\*) : \_\_\_\_\_

URGENT

AES Patient source

Types de prélèvements

Hémoculture :  périphérique  sur cathéter

Renseignements cliniques OBLIGATOIRES

Sepsis  Choc septique  
 Endocardite

## 4. Conditionnement des prélèvements

Le bon de laboratoire et les prélèvements sont introduits dans un « sac kangourou ».

- Le bon de laboratoire complété est plié de façon à rendre visible la prescription et introduit dans la plus petite poche (poche extérieure) du sac
- Les prélèvements sont introduits dans la plus grande poche.

Le sac est fermé en retirant la languette sur le haut du sac et en tirant de chaque côté du sac (cf indication sur le sac kangourou).

Le respect des consignes de fermeture est important. Des sacs bien fermés sont étanches et permettent la **maîtrise des risques d'Accident Exposant au Sang** pour les différents professionnels qui assurent la prise en charge du prélèvement, de sa réalisation jusqu'à son arrivée au laboratoire.

## 5. Conditionnements spécifiques

### 5.1. Prélèvement à acheminer sur la glace

Les glaçons doivent être mis dans un sachet zippé à côté des tubes afin de ne pas mouiller le tube. Lorsque les glaçons sont en contact direct avec le ou les tube(s), l'étiquette d'identification du patient se décolle et devient totalement illisible ce qui génère **une non-conformité d'identitovigilance**.



Préparer une poche de glace dans un sac plastique fermé par un zip

Placer cette poche de glace fermée à côté des tubes dans le sac kangourou.  
Prendre soin que la glace ne soit pas au contact direct des tubes

### 5.2. Prélèvement à acheminer en triple emballage

Le triple emballage doit être utilisé pour l'acheminement des matières infectieuses. Il se compose de trois couches successives

(Voir Annexe 3 : Aspects réglementaires du transport routier d'échantillons biologiques).

Exemples d'emballages utilisés au CHRU de Nancy :

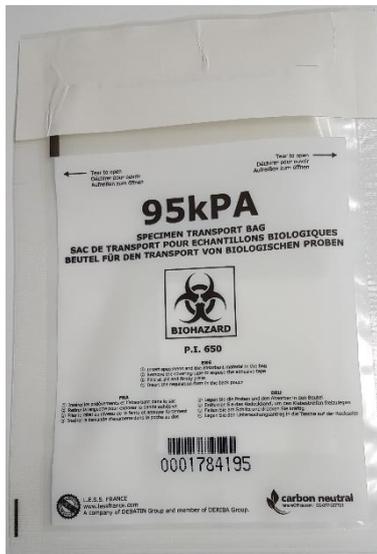


figure 1a

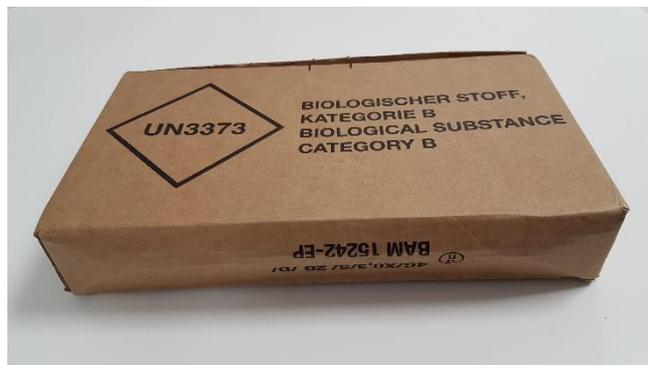


figure 1b

### 5.3. Prélèvements à acheminer dans l'azote liquide ou sur carboglace

-Carboglace : Récipient isotherme conforme, non hermétique, étiqueté correctement sur la surface des emballages extérieurs qui contiennent la carboglace pour en signaler la présence au personnel de transport et lui permettre d'adopter les mesures de précaution pour la manipulation et le stockage du colis.

-Azote liquide : Utilisation exclusive des récipients conçus pour les cryogéniques (double manteau sous vide), avec bouchon spécial muni d'un orifice d'échappement.

ANNEXE 1 : Visuel des différents bordereaux de prescription manuscrite de biologie médicale, utilisés quand la PCB est indisponible (non déployée ou défailante)

**Biochimie urgences  
et premières lignes**

(Réf. magasin 23538)



**Plateau d'urgence  
urbain (P2U)**

(Réf. magasin 596283)



**Microbiologie**

(Réf. magasin 23491)



**Microbiologie  
Biologie moléculaire  
et sérologies infectieuses**

(Réf. magasin 1260754)



**Hématologie**

(Réf. magasin 23516)



**Génétique**

(Réf. magasin 584921)



**Pharmacologie-  
Toxicologie**

(Réf. magasin 596294)



**PCMF**

(Réf. magasin 584932)



**HLA**  
(Réf. magasin 23505)



**Immunologie**  
(Réf. magasin 517389)



**Gaz du sang**  
(Réf. magasin 584954)



**Biochimie spécialisée  
Hormono-Onco-Neurobiologie**  
(Réf. Magasin 584943)



**Biochimie**  
(Réf. magasin 23480)



**EFS**  
(Réf. magasin 23527)



**ACP**  
(Réf. magasin 517378)



## ANNEXE 2 : Visuel des sacs kangourou, pour le transport des échantillons biologiques

**Prélèvements urgents**  
(Réf. Magasin 1060245)



**Envois extérieurs et actes manquants**  
(Réf. Magasin 1060278)



**Microbiologie**  
(Réf. Magasin 1060325)



**P2U-HC**  
(Réf. Magasin 1060289)



**Génétique**  
(Réf. Magasin 1060267)



**HLA**  
(Réf. Magasin 1060336)



**Anatomie pathologique**  
(Réf. Magasin 1060303)



**EFS**  
(Réf. Magasin 596749)



**Hématologie/Cytométrie en flux/Biochimie  
Immunologie/Pharmaco-Toxicologie  
/Biologie moléculaire et sérologie infectieuse**  
(Réf. Magasin 1060290)

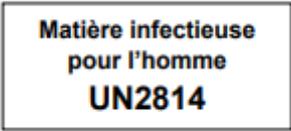


## **ANNEXE 3 : Aspects réglementaires du transport routier d'échantillons biologiques.**

Les marchandises dangereuses sont affectées à des numéros ONU et à des désignations officielles de transport d'après leur classement, en fonction du risque qu'elles présentent et de leur composition. Les désignations officielles de transport sont utilisées pour identifier clairement la matière ou l'article dangereux.

Les matières infectieuses sont classées dans la division 6.2 et affectées aux numéros ONU2814, ONU2900, ONU3291 ou ONU3373 selon le cas.

En fonction de la classification de la matière infectieuse, une "instruction d'emballage" P620, (602 pour IATA - transport aérien) ou P650 (650 pour IATA - transport aérien) définit les caractéristiques exactes de l'emballage à utiliser

Code ONU	Dénomination	Catégorie	Instructions d'emballage	Mention et étiquetage
UN 2814	Matière infectieuse pour l'homme : La liste des germes concernés est présentée dans Le Guide pratique sur l'application du Règlement relatif au Transport des matières infectieuses édité par l'OMS (version en vigueur)	A	P620	 
UN 2900	Matière infectieuse pour les animaux uniquement	A	P620	
UN 3373	Matière biologique (échantillon de diagnostic ou échantillon clinique) qui ne répond pas aux critères de catégorie A	B	P650	
UN 3291	Déchets médicaux réglementés	B	DASRI	

Les exigences d'emballage sont décrites dans la norme ADR (version en vigueur)

Conformément à la réglementation, les matières infectieuses catégories A et B ont l'OBLIGATION d'être transportées dans des emballages conformes ; les instructions d'emballage P620 et P650 préconisent l'utilisation d'un triple emballage composé de :

1. l'emballage primaire : généralement constitué du "tube de prélèvement" qui contient la matière infectieuse à transporter. Il doit être étanche (ne pas fuir) et étiqueté.
2. l'absorbant : destiné à absorber la matière infectieuse en cas de fuite accidentelle de l'emballage primaire
3. l'emballage secondaire (sac kangourou au CHRU de Nancy) : destiné à recevoir l'emballage primaire. Il doit être résistant, étanche et résister à une pression intérieure de 95 kPa (figure 1a § 5.2) Plusieurs récipients primaires peuvent être mis ensemble dans un récipient secondaire mais devront être accompagnés de suffisamment de matériau absorbant pour absorber tout le liquide en cas de casse.
4. L'emballage tertiaire (emballage extérieur) sur lequel figure les mentions réglementaires pour le transport des matières infectieuses. Il est rigide (figure 1b § 5.2) et protège le récipient secondaire et son contenu contre toute détérioration externe (choc, eau). Ses dimensions minimales sont 10 x10 cm.

**Emballages type P620** : transport de matières infectieuses catégorie A, UN2814 ou UN2900, triple emballage, étiquetage sur emballage extérieur, résistant à une pression différentielle de 95 kPa, résistance aux épreuves de chute et de percement.

**Emballages type P650** : transport de matières infectieuses catégorie B, UN3373 : échantillon de diagnostic (échantillon clinique), triple emballage, étiquetage sur emballage extérieur, résistance aux épreuves de chute (1,2 m), résistance à une pression différentielle de 95 kPa

Il appartient au biologiste ou au responsable du transport de décider de la catégorie de la substance (A ou B) et de choisir l'emballage approprié